



Kemgard® 911A

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 15/12/2023
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.3.3
Page 1 de 15

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Kemgard® 911A
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ignifugeant supprimeur de fumée
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant J.M. Huber Corporation
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600
Atlanta, GA 30339 USA
Tel: +1 678 247-7300
Internet www.huberadvancedmaterials.com
Contact E-Mail www.huberadvancedmaterials.com/contact
E-mail hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)
Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Identification des dangers
Danger physique Non classé

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911A

Date d'émission : 15/12/2023
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.3.3
Page 2 de 15

Dangers pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Toxicité aquatique aiguë : Catégorie 1
Toxicité aquatique chronique : Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence

Prévention P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

Intervention P391 - Recueillir le produit répandu
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Stockage Conserver à l'écart des matières incompatibles

Élimination P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance Sans objet

3.2. Mélanges Mélange

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911A

Date d'émission : 15/12/2023
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.3.3
Page 3 de 15

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Carbonate de calcium	471-34-1	207-439-9	Non classé.	>1
Molybdate de calcium	7789-82-4	232-192-9	Non classé.	>1
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	Aquatique aiguë, catégorie 1 ; H400. Catégorie aquatique chronique 1 ; H410.	>1

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin.

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Inhalation

Ne pas respirer les poussières. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

Danger par aspiration

Voie d'exposition peu probable.

Notes au médecin

Traiter les symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires. En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le traitement doit être symptomatique et palliatif. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911A

Date d'émission : 15/12/2023
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.3.3
Page 4 de 15

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction déconseillés

Ne jamais utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés. Aucune mesure spécifique de protection contre l'incendie n'est nécessaire. Procédures classiques de lutte contre les feux chimiques.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas vider dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur
Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911A

Date d'émission : 15/12/2023
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.3.3
Page 5 de 15

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	<p>Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Ne pas respirer les poussières Mettre en place une ventilation adaptée Porter un équipement de protection individuelle adapté pour éviter tout contact cutané Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité</p>
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	<p>Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité Conserver à l'écart des matières incompatibles</p>

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Carbonate de calcium

ACGIH	3 mg/m ³ Respirable 10 mg/m ³ Total Dust
OSHA	10 mg/m ³
Espagne	10 mg/m ³

Molybdate de calcium

ACGIH	TWA: 10 mg/m ³ (total dust)
Belgique	TWA: 10 mg/m ³
Bulgarie	TWA: 10 mg/m ³
République tchèque	Ceiling: 25 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Pologne	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³

Oxyde de zinc

ACGIH	STEL: 10 mg/m ³ (respirable) TWA: 2 mg/m ³ (respirable)
OSHA	PEL: 15 mg/m ³ (total dust) 5 mg/m ³ (respirable fraction) Ceiling: 15 mg/m ³ (total dust)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	STEL: 10 mg/m ³ (fume) TWA: 5 mg/m ³ (total dust)
Autriche	MAK: 5 mg/m ³ (fume, respirable dust)
Belgique	STEL: 10 mg/m ³ (fume, respirable fraction) TWA: 5 mg/m ³ (fume); 2 mg/m ³ (respirable fraction)
Bulgarie	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Chypre	TWA: 5 mg/m ³ (fume)
République tchèque	Ceiling: 5 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Danemark	TLV: 4 mg/m ³
Estonie	TWA: 5 mg/m ³
Finlande	STEL: 10 mg/m ³ (fume) TWA: 2 mg/m ³ (fume)

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911A

Date d'émission : 15/12/2023
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.3.3
Page 6 de 15

France	VME: 5 mg/m ³ (fume); 10 mg/m ³ (dust)
Allemagne	DFG MAK: TWA: 1 mg/m ³ (respirable)
Grèce	STEL: 10 mg/m ³ (fume) 5 mg/m ³ (fume)
Hongrie	STEL: 20 mg/m ³ (respirable) TWA: 5 mg/m ³ (respirable)
Islande	TWA: 4 mg/m ³ (fume)
Irlande	STEL: 10 mg/m ³ (respirable fraction & fume) TWA: 2 mg/m ³ (respirable fraction & fume)
Italie	STEL: 10 mg/m ³ (respirable fraction) TWA: 2 mg/m ³ (respirable fraction)
Lettonie	TWA: 0.5 mg/m ³
Lituanie	TWA: 5 mg/m ³
Norvège	TLV: 5 mg/m ³
Pologne	STEL: 10 mg/m ³ (fume) TWA: 5 mg/m ³ (fume)
Portugal	TWA: 2 mg/m ³ (respirable fraction)
Portugal	STEL 10 mg/m ³ Respirable fraction
Roumanie	TWA: 5 mg/m ³ (fume)
Roumanie	STEL 10 mg/m ³ Fume
Slovaquie	STEL: 1 mg/m ³ (respirable fume) TWA: 1 mg/m ³ (respirable fume)
Slovénie	TWA: 5 mg/m ³ (respirable fume)
Espagne	STEL: 10 mg/m ³ (respirable fraction) TWA: 2 mg/m ³ (respirable fraction)
Suède	TWA: 5 mg/m ³ (total dust)
Suisse	STEL: 3 mg/m ³ (fume & respirable dust) TWA 3 mg/m ³ (fume & respirable dust)
Suisse	STEL 3 mg/m ³ Fume and respirable dust

Procédures de surveillance recommandées Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucun(e)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune donnée disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Équipement de protection

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911A

Date d'émission : 15/12/2023
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.3.3
Page 7 de 15

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	8.4
Point de fusion / intervalle de fusion	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition	Sans objet
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	--
Limite inférieure d'inflammabilité	--
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité	Aucune donnée disponible
Densité relative	3
Hydrosolubilité	Faiblement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911A

Date d'émission : 15/12/2023
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.3.3
Page 8 de 15

Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet
Granulométrie	Aucune information disponible
Densité	3,0
Teneur en COV (%)	Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans les conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger spécifique connu
10.4. Conditions à éviter	Matières incompatibles Formation de poussières
10.5. Matières incompatibles	Agents comburants forts
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Carbonate de calcium

DL50 par voie orale 6450 mg/kg (rat)

Oxyde de zinc

LD50s and LC50s 5000 mg/kg Oral LD50 Rat

DL50 par voie orale 7950 mg/kg Rat

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911A

Date d'émission : 15/12/2023
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.3.3
Page 9 de 15

Toxicité aiguë	Danger faible pour une manipulation commerciale ou industrielle courante
Toxicité chronique	Aucune donnée disponible.
Sensibilisation respiratoire	Aucune sensibilisation
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau
Sensibilisation cutanée	N'est pas un sensibilisant cutané
Effets sur la reproduction	Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé comme cancérigène. Ce produit ne contient aucun cancérigène ni cancérigène potentiel selon les classements de l'OSHA, du CIRC ou du NTP.
Effets sur certains organes cibles	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée	Non classé.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Éviter toute inhalation du produit L'inhalation de poussières peut irriter l'appareil respiratoire
Ingestion	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
Peau	Éviter le contact avec la peau Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau
Yeux	Éviter le contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
Danger par aspiration	Voie d'exposition peu probable.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911A

Date d'émission : 15/12/2023
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.3.3
Page 10 de 15

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

11.2.2. Autres informations Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Carbonate de calcium

Classification allemande WGK (AwSV) 317 WGK: nwg

Molybdate de calcium

Classification allemande WGK (AwSV) WGK: Not listed

Oxyde de zinc

Classification allemande WGK (AwSV) 2187 WGK: 2

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

Facteur de bioconcentration (BCF) Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Aucune donnée disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911A

Date d'émission : 15/12/2023
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.3.3
Page 11 de 15

Méthodes d'élimination	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
Codes de déchet	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Carbonate de calcium

Classification allemande WGK (AwSV) 317 WGK: nwg

Molybdate de calcium

Classification allemande WGK (AwSV) WGK: Not listed

Oxyde de zinc

Classification allemande WGK (AwSV) 2187 WGK: 2

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc)
DOT, États-Unis	Non réglementé dans les emballages non en vrac (<119 gallons), , UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc)
ADR	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc)
RID	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc)
ADN	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc)
IATA	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc)
IMDG/IMO	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc)
OACI	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc)

14.1. Numéro ONU UN3077

14.2. Nom d'expédition des UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911A

Date d'émission : 15/12/2023
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.3.3
Page 13 de 15

	CAS		(AIIC)	(DSL)	(IECSC)		Sud (KECL)		(TECI)	Zélande	s (PICCS)		États-Unis
Carbonate de calcium	471-34-1	207-439-9	Y	Y	Y	(1)-122(E NCS)(ISHL)	KE-04487	Y	55-1-03855	Y	Y	Y	A
Molybdate de calcium	7789-82-4	232-192-9	Y	Y	Y	(1)-186 (ENCS)(ISHL)	KE-04581	Y		Y	Y	Y	A
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	Y	Y	Y	ENCS: (1)-561 ISHL: (1)-561	KE-35565	Y	55-1-01377	Y	Y	Y	A

Légende

REACH No.

Carbonate de calcium

Numéro d'enregistrement REACH Exempté(e)(s)

Molybdate de calcium

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119492895-18
Pré-enregistrement KKDIK turc 05-0000192716-61-0000

Oxyde de zinc

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119463881-32
Pré-enregistrement KKDIK turc 05-0000192715-32-0000

Allemagne

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Carbonate de calcium

Classification allemande WGK (AwSV) 317 WGK: nwg

Molybdate de calcium

Classification allemande WGK (AwSV) WGK: Not listed

Oxyde de zinc

Classification allemande WGK (AwSV) 2187 WGK: 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique des substances contenues dans ce mélange ont été réalisées

SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 15/12/2023
Date d'impression : 12/01/2024

HUBER

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911A

Date d'émission : 15/12/2023
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.3.3
Page 14 de 15

Numéro de révision: 1.3.3

Préparée par Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs
email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008) Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.



Polluant marin



Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911A

Date d'émission : 15/12/2023
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.3.3
Page 15 de 15

Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - Équipement de protection individuelle
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (aérien)
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
Association internationale du transport aérien (IATA)
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
DOT (Department of Transportation, États-Unis)
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada
Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Appareil respiratoire autonome en pression positive
Système général harmonisé (SGH)
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité